



Compte rendu CMCAS

**Conseil d'administration
Du 11 Janvier 2022**

Les administrateurs CGT du conseil d'administration de votre CMCAS, vous présentent leurs meilleurs vœux pour cette année 2022 à vous et vos proches.

Nous ne pouvons commencer ce premier compte rendu après-élections, sans vous remercier pour le renouvellement de votre confiance.

Une fois de plus, vous avez fait le choix de la solidarité et du partage, en donnant votre voix à la CGT Energies 77. Grâce à vous, nous restons majoritaires au Conseil d'Administration.

Encore merci à tous.

Organisations syndicales présentes:

Présents : 10 CGT, 4 CFDT, 4 CFE, 1 FO.

Voici l'ordre du jour :

Election du Président

Seule la CGT propose un candidat : Jean Louis LEFRANCOIS. Jean Louis LEFRANCOIS est élu A L'UNANIMITE. Les autres organisations syndicales auraient-elles peur des responsabilités ?

Remontée des listes au SGE des IEG

Nous rappelons que suite à l'accord signé par la CFE et la CFDT, le Président à mandat du CA pour faire remonter la liste des élus (commissions, bureau et membres du CA ainsi que les correspondants) en début d'année.





Point CMCAS

Un point d'actualité a été présenté par le chef de service. Le télétravail est en place, et le manque d'effectifs se fait ressentir. Plusieurs postes sont à pourvoir : un poste de TAC, Technicien Accueil Conseil (7/9), un poste de responsable TAC (9/11) et un poste de secrétaire des élus (7/9) qui sont sur la bourse de l'emploi.

Point Commissions

Proposition CGT (**et non celle de la CFE !**) de poursuivre les « beaux Jeudis » à Villeneuve St Denis. Proposition **votée A L'UNANIMITE**

Proposition CGT séjour ski pensionnés. Proposition **votée A L'UNANIMITE**

Sur proposition de la délégation CGT, il a été proposé d'accepter des budgets au fil de l'eau tout au long de l'année.

Proposition **votée A L'UNANIMITE**

Proposition **CFDT, CFE, FO = 0**

Questions diverses

Lors des questions diverses, la délégation CFE demande ce que va devenir la CMCAS avec la future fermeture du site de Melun.

Pour rappel : La CFE a signé l'accord Moyens bénévoles (avec la CFDT) qui stipule que l'employeur ne peut plus loger les CMCAS sur les sites de travail, et qu'en contrepartie il les aidera financièrement pendant 3 ans. Ensuite il faudra faire usage de la dotation qui sert aux activités.

La CGT regrette que la CFE s'interroge sur l'avenir des Activités Sociales, et conseille aux délégations de lire au préalable les documents qu'ils signent.

Prochain Conseil d'administration le 15 Février 2022

